



PAR COURRIEL

Le 13 mars 2026

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Mémoire - Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux
énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield**

Monsieur,

Dans le cadre des audiences publiques portant sur le projet d'agrandissement de
l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-
Valleyfield, la Direction de santé publique (DSPu) de la Montérégie a procédé à une
analyse du risque pour la santé et a pris connaissance des préoccupations exprimées
par le public. Le présent mémoire vise à résumer les principaux constats et à
formuler des recommandations afin de réduire les impacts potentiels sur la santé.

Principaux constats

1. Dépassements des concentrations de PM_{2,5}

Selon les résultats de la plus récente modélisation datant de janvier 2026,
les dépassements de PM_{2,5} observés par rapport à la norme du ministère de
l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs (MELCCFP) sont acceptables pour la DSPu pour les raisons suivantes :

- Une modélisation n'est pas une prise de mesure des PM_{2,5} dans l'air; elle est une estimation des niveaux de PM_{2,5} attendus à l'aide d'un modèle informatique selon différents scénarios;
- La modélisation présentée repose sur le pire scénario, ce qui produit des estimations très conservatrices, généralement plus élevées que ce qui serait observé dans les conditions réelles d'exploitation actuelles;
- Ces dépassements anticipés sont rares. L'initiateur estime qu'ils pourraient survenir 1 à 2 jours sur cinq ans;
- Les dépassements maximaux prévus dans le scénario futur atteignent 39 µg/m³ à la limite nord-ouest de la zone industrielle (où il n'y a pas de résidence ou autre usage sensible);
- Dans les secteurs résidentiels, certains légers dépassements de la norme du MELCCFP (30 µg/m³ sur 24 heures) sont observés avec des concentrations de 31 µg/m³ pour de petites zones à l'ouest et au nord du site de brûlage;
- Les récepteurs sensibles identifiés par l'initiateur (écoles, garderies, établissements de santé, etc.) ne sont pas touchés par les dépassements prévus.

Toutefois, selon les connaissances actuelles, il est possible que des effets à court terme puissent survenir à partir de 15 µg/m³ particulièrement chez les personnes sensibles¹. Il demeure difficile de prédire si des personnes dans la communauté ressentiront ces effets, puisqu'ils dépendent de nombreux facteurs. De plus, les PM_{2,5} constituent le seul contaminant pour lequel aucune amélioration n'a été observée dans le cadre du projet. Pour ces raisons, toute action visant à réduire le plus possible les concentrations de PM_{2,5} devrait être favorisée.

En ce qui concerne les effets à long terme, leur évaluation repose habituellement sur des données permettant la comparaison avec une moyenne annuelle de PM_{2,5}.

¹ Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules (PM_{2,5} et PM₁₀), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone. Résumé d'orientation [WHO global air quality guidelines: particulate matter (PM_{2,5} and PM₁₀), ozone, nitrogen dioxide, sulfur dioxide and carbon monoxide. Executive summary]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

La modélisation utilisée, sur une période de 24 heures, ne permet pas cette comparaison.

2. Inclusion de la municipalité des Cèdres

Au cours des audiences, plusieurs citoyens de la municipalité des Cèdres ont demandé une meilleure communication entre l'entreprise et la municipalité des Cèdres, en raison de préoccupations quant à des impacts possibles sur leur territoire. La qualité de l'air, la pollution sonore ainsi que visuelle ont été identifiées comme des préoccupations par les citoyens.

3. Acceptabilité sociale

Divers enjeux ont été soulevés par la population mettant de l'avant l'acceptabilité sociale, notamment :

- Préoccupation sur le risque de contamination des terres agricoles à proximité;
- Impacts potentiels sur la qualité de l'air;
- Réflexion sur des solutions alternatives à l'activité de brûlage à ciel ouvert, par exemple l'utilisation d'incinérateurs;
- Consommation importante en eau;
- Bien que demandé par le Règlement de l'assainissement de l'atmosphère (RAA), il semble y avoir une insatisfaction liée à l'utilisation d'un pire scénario de modélisation très loin de la réalité des activités actuelles et l'absence de caractérisation.

La DSPu reconnaît que l'utilisation d'un pire scénario peut augmenter la perception des risques dans la population. Toutefois, il s'agit de la procédure standard et elle n'affecte pas notre analyse. Utiliser des conditions de pire scénario permet d'analyser le risque à la santé maximal pour la population. Ainsi, tant que les activités de brûlage restent en dessous des conditions du pire scénario possible, les concentrations de contaminants dans l'air devraient être plus faibles que prévues par la modélisation.

Recommandations

Dans une perspective de santé publique, la DSPu fait les recommandations suivantes :

- Favoriser toute action visant à réduire le plus possible les concentrations de $PM_{2,5}$;
 - Envisager des alternatives technologiques au brûlage à ciel ouvert considérant qu'il s'agit de la principale source d'émissions de particules fines (incinérateurs, système de captage de particules fines, etc.);
- Pour favoriser l'acceptabilité sociale des activités de l'entreprise, réaliser une caractérisation de l'air ambiant durant une période où les activités de brûlage à ciel ouvert sont en cours et représentatives des quantités brûlées;
- Réaliser une modélisation atmosphérique sur une période d'un an pour documenter l'exposition chronique et mieux estimer les effets à long terme;
- Établir un canal de communication avec les municipalités des Cèdres et de Salaberry-de-Valleyfield afin de les tenir informées de tout changement majeur ou pertinent susceptible d'avoir un impact sur la qualité de vie des citoyens;
- Faire preuve de transparence dans les communications à la population et à toutes les parties prenantes;
- Assurer une vulgarisation adéquate des informations transmises au public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Noémie Demers-Bouchard
Porte-parole
Équipe santé environnementale
Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale
Direction de santé publique de la Montérégie

NDB/jg